



Assemblée générale

Distr. générale
6 janvier 2023
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Cinquante-deuxième session

27 février-31 mars 2023

Points 2 et 3 de l'ordre du jour

Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat et du Secrétaire général

Promotion et protection de tous les droits de l'homme,
civils, politiques, économiques, sociaux et culturels,
y compris le droit au développement

Amélioration de la coopération technique et du renforcement des capacités dans la promotion et la protection des droits de l'homme des personnes en situation de vulnérabilité et de marginalisation dans le cadre des efforts de relèvement pendant et après la pandémie de COVID-19

Compte rendu du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

Résumé

Le présent rapport est soumis au Conseil des droits de l'homme en application de sa résolution 46/13. Il rend compte de la réunion tenue le 7 mars 2022, à la quarante-neuvième session du Conseil, sur l'amélioration de la coopération technique et du renforcement des capacités dans la promotion et la protection des droits de l'homme des personnes en situation de vulnérabilité et de marginalisation dans le cadre des efforts de relèvement pendant et après la pandémie de COVID-19.



I. Introduction

1. Conformément à sa résolution 46/13, le Conseil des droits de l'homme a tenu le 7 mars 2022, à sa quarante-neuvième session, une réunion sur l'amélioration de la coopération technique et du renforcement des capacités dans la promotion et la protection des droits de l'homme des personnes en situation de vulnérabilité et de marginalisation dans le cadre des efforts de relèvement pendant et après la pandémie de COVID-19.

2. Les objectifs de cette réunion consistaient : à mettre en évidence les difficultés posées par la pandémie de COVID-19 pour la jouissance des droits de l'homme des personnes en situation de vulnérabilité et de marginalisation ; à favoriser un dialogue constructif entre les États, les organisations internationales et les autres parties prenantes permettant d'échanger des informations, des bonnes pratiques et des données d'expérience sur les moyens d'améliorer la coopération technique et le renforcement des capacités pour la promotion et la protection des droits de l'homme des personnes en situation de vulnérabilité et de marginalisation dans le cadre des efforts de relèvement pendant et après la pandémie ; à réfléchir aux moyens d'améliorer la coopération technique et le renforcement des capacités à cet égard, notamment en tirant mieux parti de l'Examen périodique universel et des autres mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme ; et à offrir aux États, organisations internationales et autres parties prenantes un espace qui leur permette de partager des informations sur la coopération technique, de mettre en contact ceux qui ont besoin d'une assistance technique et ceux qui sont disposés à fournir une telle assistance, et de faciliter les partenariats et le renforcement des capacités aux niveaux bilatéral, régional et mondial d'une manière réaliste, durable et efficace.

3. La réunion était présidée par le Président du Conseil des droits de l'homme. La Haute-Commissaire adjointe des Nations Unies aux droits de l'homme a prononcé l'allocation d'ouverture. Les invités étaient le Vice-Ministre des affaires étrangères de l'État plurinational de Bolivie, Freddy Mamani, accompagné de l'Ambassadrice et Représentante permanente de la Bolivie auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, Maira Mariela Macdonal¹, la Représentante spéciale pour les droits de l'homme du Ministère des affaires étrangères de la Chine, Li Xiaomei, la Directrice adjointe du Département de la protection sociale de l'Organisation internationale du Travail, Valérie Schmitt, et un membre de l'Académie européenne des sciences et des arts, Peter Herrmann.

4. Après l'allocation d'ouverture, les invités ont fait des exposés, retransmis par vidéo et en ligne, qui ont été suivis d'un débat en deux temps, avec d'abord les interventions des représentants d'États, d'organisations intergouvernementales, d'institutions nationales des droits de l'homme et d'organisations non gouvernementales, puis des commentaires et questions. Le débat s'est achevé par les conclusions des invités².

5. La réunion était diffusée en direct sur la Web TV de l'ONU³.

II. Ouverture de la réunion

6. Dans son allocution d'ouverture, la Haute-Commissaire adjointe aux droits de l'homme a rappelé que la pandémie de COVID-19 avait eu des répercussions dans tous les domaines de la vie et bouleversé l'existence et les moyens de subsistance de millions de personnes. Elle avait mis en lumière et exacerbé des inégalités et des schémas de discrimination qui, s'agissant de la jouissance des droits universels de l'homme, existaient de longue date. À l'intérieur des pays, elle avait touché de façon disproportionnée les personnes vulnérables et marginalisées, notamment les pauvres, les femmes et les filles, les

¹ L'Ambassadrice et Représentante permanente a fait des observations finales au nom du Vice-Ministre des affaires étrangères de l'État plurinational de Bolivie.

² Les déclarations reçues peuvent être consultées sur le site [https://hrcmeetings.ohchr.org/HRC Sessions/RegularSessions/49session/Pages/Panel-discussions.aspx](https://hrcmeetings.ohchr.org/HRC%20Sessions/RegularSessions/49session/Pages/Panel-discussions.aspx). **Erreur ! Référence de lien hypertexte non valide.**

³ L'enregistrement vidéo de la réunion est visible sur le site <https://media.un.org/en/asset/k1q/k1qmok024x>.

enfants et les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les minorités raciales, ethniques et religieuses, les peuples autochtones, les migrants, les réfugiés et les personnes LGBTQ+. Les causes multiples et croisées d'inégalité et de discrimination avaient été encore aggravées par la crise.

7. Entre les pays, l'injustice vaccinale et les asymétries structurelles et systémiques conduisaient à des modèles de relèvement divergents. Les pays les plus pauvres et les plus vulnérables, en particulier, avaient connu des reculs majeurs dans la protection des droits de l'homme et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'endettement, la corruption et les flux financiers illicites les privaient de la marge de manœuvre budgétaire nécessaire pour répondre aux besoins fondamentaux dans des domaines comme l'alimentation, l'eau, la santé, l'éducation, le logement ou la protection sociale. Il était essentiel d'assurer une bonne gouvernance à tous les niveaux, notamment en luttant contre la corruption et en renforçant les systèmes fiscaux, afin de mobiliser les ressources nationales pour faire respecter les droits.

8. La Haute-Commissaire adjointe a rappelé l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'un nouveau contrat social et d'une nouvelle donne mondiale et elle a exhorté toutes les parties prenantes à construire ensemble ce multilatéralisme articulé autour des droits de l'homme souhaité par le Secrétaire général dans son appel à l'action en faveur des droits humains. La solidarité s'était manifestée sous plusieurs formes. Le dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 (Accélérateur ACT) et sa facilité COVAX pour l'accès aux vaccins avaient permis de fournir plus d'un milliard de vaccins à près de 150 pays. Les pays avaient mis en commun leurs connaissances et leurs bonnes pratiques, y compris dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération régionale. Les États avaient envoyé des médecins et du personnel infirmier, distribué des vaccins et des médicaments, fait don de matériel et de fournitures, mis en place des installations sanitaires et formé des agents de santé.

9. La Haute-Commissaire adjointe a souligné la nécessité de renforcer les actions de solidarité. Les vaccins contre la COVID-19 devaient être reconnus comme des biens publics mondiaux. Les États devaient envisager de renoncer aux droits de propriété intellectuelle pour la production de vaccins. La Haute-Commissaire adjointe a également souligné l'importance de la responsabilité des entreprises, notamment des entreprises pharmaceutiques, pour garantir le respect du droit à la santé conformément aux Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

10. Dans le souci d'assurer un relèvement fondé sur les droits et d'infléchir la tendance à la hausse des inégalités, le HCDH, présent dans 92 pays du monde, avait intensifié sa coopération avec les États Membres, les équipes de pays des Nations Unies, les institutions nationales des droits de l'homme et la société civile. En 2018, dans le cadre d'une collaboration fructueuse engagée avec le monde universitaire pour lancer une formation en ligne, le HCDH s'était employé à concrétiser le droit au développement en soutenant les politiques nationales et internationales ancrées dans les droits de l'homme pouvant permettre de tenir les engagements du Programme 2030. En 2019, le Haut-Commissaire avait lancé l'initiative Surge, avec des équipes communes d'experts des droits de l'homme et d'économistes sur le terrain apportant leur expertise sur les droits économiques et sociaux. Dans le cadre de cette initiative, le HCDH avait travaillé avec toute une série de partenaires des Nations Unies, de gouvernements et d'acteurs de la société civile pour contribuer à créer les conditions devant permettre de « reconstruire en mieux », de ne laisser personne de côté et de réduire les inégalités. Ces efforts en direction des pays avaient débouché sur des conseils pratiques quant à la manière d'intégrer les droits de l'homme dans les politiques économiques. Il appartenait à tous collectivement de défendre la pleine réalisation des droits de l'homme et le plein respect de la dignité de l'être humain.

III. Compte rendu de la réunion

A. Contributions des invités

11. Intervenant au nom du Gouvernement et du peuple de l'État plurinational de Bolivie, Freddy Mamani a souligné que la pandémie de COVID-19 avait eu des effets néfastes sur le

développement économique et social dans le monde, faisant obstacle à la pleine réalisation des droits de l'homme. Les profondes inégalités découlant du système capitaliste, encore aggravées par la pandémie, étaient déplorables. Les pays en développement s'étaient heurtés à beaucoup plus de difficultés et à une plus grande adversité et disposaient de ressources limitées pour combattre la pandémie. La priorité était donnée aux profits plutôt qu'à la vie des gens et les monopoles avaient fait de la santé un commerce. L'accès aux vaccins avait été réservé à une poignée de privilégiés alors que les connaissances scientifiques nécessaires à leur production existaient. L'État plurinational de Bolivie avait défendu dans diverses instances multilatérales la levée des brevets sur les vaccins contre la COVID-19, estimant que les vaccins et les médicaments devaient être considérés comme un bien public mondial.

12. M. Mamani a souligné que le gouvernement de facto formé après le coup d'État de 2019 avait plongé le pays dans une crise politique, économique et sociale, qui avait été exacerbée par la crise sanitaire. Au plus fort de la pandémie, le gouvernement de facto avait commis des actes de corruption et imposé un confinement dans le seul but de reporter les élections nationales, restreignant les libertés fondamentales et violant les droits de l'homme.

13. M. Mamani a expliqué qu'avec le retour de la démocratie en novembre 2020, le Gouvernement dirigé par le Président Luis Arce avait fait face à une situation très complexe héritée du gouvernement de facto. Il avait mis au point un plan de vaccination, fondé sur le principe d'un accès libre, équitable, coordonné et multisectoriel aux vaccins, et avait encouragé la vaccination volontaire des populations prioritaires, notamment des plus à risque, de certains groupes d'âge et des personnes traditionnellement victimes d'exclusion et de discrimination comme les peuples autochtones, les paysans, les réfugiés, les migrants, les détenus et les sans-abri.

14. Grâce à des négociations diplomatiques, l'État plurinational de Bolivie avait acquis à ce jour 22,5 millions de doses permettant de vacciner plus de 12 millions de personnes, soit la quantité nécessaire pour cinq ans. Les accords de coopération internationale exemplaires qu'il avait conclus lui avaient permis d'obtenir des millions de doses de vaccins Sinopharm en provenance de la Chine, de vaccins Spoutnik V en provenance de la Fédération de Russie et de vaccins en provenance de l'Argentine et du Mexique. Le Gouvernement avait également conclu des accords avec l'Organisation panaméricaine de la santé et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour qu'ils l'aident à élaborer et appliquer un programme de vaccination, notamment à former le personnel de santé aux aspects techniques.

15. M. Mamani a insisté sur l'importance fondamentale du multilatéralisme et de la solidarité entre États et s'est félicité du consensus obtenu à la dernière session extraordinaire de l'Assemblée mondiale de la Santé concernant l'élaboration et la négociation d'un texte sur la préparation et la riposte aux urgences sanitaires. Il était crucial que ce document soit centré sur l'équité et l'élimination des écarts existant entre les pays, de sorte que tous puissent répondre efficacement aux situations d'urgence sanitaire.

16. La pandémie avait démontré, à travers la résilience des peuples autochtones, les bonnes pratiques que ceux-ci mettaient en œuvre en matière de gestion foncière, de santé et de médecine traditionnelles, de souveraineté alimentaire et de solidarité économique. M. Mamani a rappelé que face aux crises climatiques, sanitaires et économiques auxquelles la planète était confrontée, il était bon de se tourner vers la sagesse ancestrale des peuples autochtones.

17. M. Mamani a souligné que le devoir de coopération entre États était un élément capital dans l'établissement d'un ordre social international propice à la réalisation des droits de l'homme sur un pied d'égalité et pour tous, sans discrimination.

18. Prenant la parole au nom de la Chine et des autres pays qui avaient parrainé la résolution à l'origine de la réunion, M^{me} Li Xiaomei a salué tous les participants et remercié le HCDH pour son travail de préparation. Elle a souligné que les groupes vulnérables et marginalisés étaient particulièrement éprouvés. Premièrement, leurs droits à la vie et à la santé étaient menacés. Les personnes âgées risquaient davantage que les autres d'être touchées par la COVID-19, de développer des formes graves de la maladie et d'en mourir ; les personnes handicapées rencontraient des difficultés pour obtenir des soins, certains pays délaissant même la prise en charge des groupes vulnérables, au mépris des droits de l'homme.

Deuxièmement, les vaccins étaient inégalement distribués. Les plus pauvres et les plus vulnérables n'y avaient pas accès ; les pays en développement en manquaient et étaient désavantagés dans la lutte contre la pandémie. Troisièmement, les droits économiques, sociaux et culturels et le droit au développement étaient compromis, ce qui se traduisait par une baisse, inédite depuis trois décennies, de l'indice de développement humain, avec 4 milliards de personnes se retrouvant sans protection sociale de base et de plus en plus de personnes étant confrontées à une crise alimentaire. Quatrièmement, les discriminations et les inégalités avaient progressé. Les discours de haine et les crimes violents contre les minorités ethniques, les peuples autochtones et les réfugiés étaient plus fréquents, ce qui marginalisait davantage encore les groupes vulnérables.

19. M^{me} Li a rappelé que lors du débat de haut niveau du Conseil des droits de l'homme, le Conseiller d'État et Ministre des affaires étrangères de la Chine, Wang Yi, avait évoqué l'engagement de son pays dans la défense des droits de l'homme. M^{me} Li, au nom de la Chine, a appelé toutes les parties à accorder la même attention et la même protection à tous les droits de l'homme, à éliminer la discrimination et les inégalités et à prendre pleinement en considération la situation et les besoins particuliers des groupes vulnérables de façon à ne laisser personne de côté ; à mettre les individus au premier plan, à établir un système de protection sociale adéquat, complet et durable, à donner la priorité aux groupes vulnérables lors de l'élaboration des politiques, et à conforter sans relâche un sentiment de bienfait, de bonheur et de sécurité chez les gens. Il convenait de répondre positivement à l'Initiative pour le développement mondial proposée par la Chine, d'accélérer l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de promouvoir et de protéger les droits de l'homme grâce au développement et d'améliorer la protection du droit au développement des personnes vulnérables et de leurs droits économiques, sociaux et culturels ; de défendre un véritable multilatéralisme, de distribuer les vaccins de manière équitable à travers le monde, de procéder à des échanges constructifs sur la base de l'égalité et du respect mutuel et d'améliorer l'assistance technique et le renforcement des capacités afin de réaliser des progrès pour tous et une coopération gagnant-gagnant.

20. La Chine avait toujours fait passer les gens en premier et n'avait jamais abandonné personne. Elle avait privilégié la protection des groupes vulnérables pendant la pandémie en venant en aide aux personnes âgées vivant seules, en portant secours aux personnes handicapées, en diffusant en langue des signes les communiqués de presse sur la pandémie, en garantissant un niveau de vie décent aux personnes en difficulté, en fournissant une assistance adéquate, en aidant et protégeant les enfants livrés à eux-mêmes, en prodiguant des soins aux femmes enceintes et en leur offrant des conditions d'accouchement sûres. Les Jeux olympiques d'hiver de Beijing, en particulier, avaient accueilli un nombre record d'athlètes féminines, et les épreuves auxquelles celles-ci avaient pu participer n'avaient jamais été aussi nombreuses. Les sites paralympiques étaient tous accessibles, ce qui montrait la priorité accordée aux athlètes et l'attention portée aux personnes handicapées. La Chine avait procuré 2,1 milliards de doses de vaccin à plus de 120 pays et organisations internationales, tenant ainsi la promesse faite par son Président, et se situait au premier rang des pays pour le nombre de doses fournies. Elle avait en outre dépêché des équipes d'experts dans les pays les plus touchés et organisé des échanges entre experts avec plus de 100 pays et régions pour faire part de son expérience et contribuer au renforcement des capacités locales. La Chine était prête à travailler avec tous pour renforcer l'unité et la coopération afin de ne laisser aucun pays ni personne de côté.

21. Valérie Schmitt, Directrice adjointe du Département de la protection sociale de l'OIT, a rappelé que la protection sociale était un droit de l'homme reconnu par la Déclaration universelle des droits de l'homme et par de nombreuses constitutions nationales mais que plus de 4 milliards de personnes dans le monde n'y avaient pas accès. La crise de la COVID-19 avait mis en évidence la nécessité que toutes les sociétés disposent de systèmes de protection sociale solides et durables, tant pour prévenir les risques courants rencontrés dans la vie que pour répondre aux crises et aux chocs systémiques. Le relèvement à deux vitesses auquel on assistait aujourd'hui créait entre pays en développement et pays développés un profond fossé qui risquait de saper la confiance et la solidarité, d'alimenter les conflits et de provoquer des migrations, et de rendre le monde plus vulnérable face à de prochaines crises.

22. À la Conférence internationale du Travail tenue en juin 2021, les États membres de l'OIT avaient reconnu qu'il était nécessaire de bâtir des systèmes universels de protection sociale et avaient défini pour la première fois cette notion comme étant l'assurance d'une protection à chacun tout au long du cycle de vie, ainsi que la mise en place d'une assistance solide et durable. Ils avaient également reconnu la nécessité d'accroître la solidarité mondiale, de conforter l'OIT dans son rôle de premier plan et de créer un mécanisme de financement global pour la protection sociale. Le Secrétaire général s'était fait l'écho de cet appel et avait lancé, en septembre 2021, l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale pour une transition juste. L'OIT était chargée de coordonner la mise en œuvre de cette initiative.

23. À cette fin, l'OIT avait mis en œuvre son programme-phare mondial sur la mise en place de socles de protection sociale pour tous (2016-2030), dont le but était d'accompagner progressivement de plus en plus de pays dans l'établissement d'un système national de protection sociale. Au cours de sa première phase (2016-2020), ce programme avait permis d'aider 21 pays, dont Cabo Verde et l'Indonésie, à procéder à des changements institutionnels, avec des résultats durables pour 25 millions de personnes. Pendant la pandémie, le programme avait aidé les pays à élaborer des programmes de transferts monétaires ad hoc, comme au Timor-Leste, ou à réutiliser des systèmes qui existaient déjà pour acheminer l'aide d'urgence, comme dans le cas de la République démocratique populaire lao. Ces mesures de soutien avaient été prises conformément à la recommandation de 2012 sur les socles de protection sociale (n° 202) de l'OIT, l'accent étant mis sur le dialogue social et sur la participation des organisations de travailleurs et d'employeurs à la prise des décisions.

24. La seconde phase (2021-2025) du programme-phare avait commencé, accompagnant 50 pays dans leurs efforts de redressement. Il s'agissait d'aider ces pays à mobiliser des ressources internes en complément de l'assistance internationale, sachant qu'il manquait chaque année aux pays à faible revenu 78 milliards de dollars pour pouvoir financer leur système de protection sociale. L'OIT était en train de mettre au point et d'appliquer, en collaboration avec les organismes des Nations Unies et les États, l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale pour une transition juste, dont son programme-phare constituait une composante essentielle.

25. Peter Herrmann, membre de l'Académie européenne des sciences et des arts, a rappelé que l'on était confronté aujourd'hui, partout dans le monde, à des défis de taille : une nouvelle guerre, la menace croissante et durable du changement climatique, le développement du numérique et de l'intelligence artificielle qui demandaient à être réglementés, et la menace persistante de la pandémie. Il a cité les mots d'Oscar Wilde selon lesquels « de nos jours, les gens savent le prix de tout mais ne connaissent la valeur de rien », observant qu'on passait aujourd'hui toute sa vie à poursuivre la croissance et une soi-disant richesse, en mettant un prix sur chaque chose mais en ne prêtant plus attention à la valeur des choses et en ne se demandant pas pourquoi on agissait ainsi.

26. Au rebours de la notion d'*homo economicus* et du principe de la survie du plus adapté cher au darwinisme social, les neurosciences, la sociologie et même la science économique avaient montré que l'être humain était un être social et n'interagissait pas par l'échange compétitif. M. Herrmann a mis en avant le sens des relations entre les gens et les possibilités qu'elles offraient, la volonté d'apprendre et d'échanger pour améliorer la société dans son ensemble. Malheureusement, trop souvent, on n'en prenait conscience que confronté à une menace directe et avérée, quand le bon sens retrouvait sa place.

27. Les causes des nouvelles menaces qui pesaient sur les droits de l'homme n'avaient pas besoin de solutions techniques. Sans aller jusqu'à parler d'une nouvelle génération de droits de l'homme, M. Herrmann pensait qu'il importait de reconnaître le changement intervenu dans la réalité des sociétés. L'intervention de l'homme dans la nature était telle que ses répercussions se faisaient de plus en plus sentir. La vieille problématique des droits civils, politiques et socioéconomiques, ainsi que la question du développement, devaient être de plus en plus abordées compte tenu de leurs enjeux « technico-sociaux ».

28. M. Herrmann a mis en avant les questions qui méritaient d'être débattues et réglées : la coopération dans le domaine de la recherche, sur le virus de la COVID-19 et ses mutations ainsi que sur les vaccins ; l'assistance médicale, notamment la formation, la fourniture de

médicaments et l'envoi d'équipes médicales ; la réaffectation des ressources entre secteurs en fonction des besoins et non pas des profits ; la reconnaissance de la valeur du travail, trop souvent mal considéré et mal rémunéré, accompli dans des conditions à peine tolérables ; et la mise en valeur des ressources des communautés. M. Herrmann a conclu en disant qu'on avait besoin de coopération, et que la coopération s'était avérée possible.

B. Débat

29. Le représentant de la Belgique, intervenant au nom du Groupe des ambassadeurs francophones, a souligné que la pandémie de COVID-19 avait aggravé la situation des personnes vulnérables, en particulier des femmes et des filles et des personnes âgées. Particulièrement soucieux de leur sort, le Groupe a fait plusieurs propositions. Il fallait : premièrement, développer la coopération technique et l'assistance en direction des pays de sorte que les droits économiques et sociaux des femmes et des filles soient pris en compte dans toute les interventions ; deuxièmement, concevoir des programmes pour identifier les besoins des groupes vulnérables en associant les membres de la société civile proches de ces groupes ; troisièmement, assurer l'accès aux outils numériques pour remédier à la fracture numérique en mettant notamment l'accent sur l'enseignement à distance dans le cadre du renforcement des capacités ; quatrièmement, veiller à ce que les personnes concernées soient effectivement représentées dans toutes les réunions internationales consacrées à ces questions, dans le respect du multilinguisme, de façon à ce que les politiques adoptées soient conformes à leurs priorités.

30. Le représentant de la Côte d'Ivoire, intervenant au nom du Groupe des États africains, s'est félicité de l'adoption de la résolution 46/13 du Conseil des droits de l'homme à l'origine de cette réunion et s'est dit convaincu que le dialogue en cours aurait des effets positifs sur le renforcement de la coopération à tous les niveaux. Dans l'esprit de la résolution 46/13, le Groupe a invité les États à défendre le multilatéralisme et à s'employer ensemble à promouvoir une coopération mutuellement avantageuse dans le domaine des droits de l'homme en mettant en commun les meilleures pratiques et les données d'expérience. Le Groupe demeurait préoccupé par les effets dévastateurs qu'avait la pandémie de COVID-19 sur différents aspects de la vie humaine et sur la pleine jouissance des droits de l'homme. Toute action de relèvement devait prendre dûment en compte la protection des personnes en situation de vulnérabilité et de marginalisation, qui étaient le plus durement touchées, en veillant à ce que personne ne soit laissé de côté, conformément aux objectifs du Programme 2030. Le Groupe a appelé à adopter une démarche mondiale coordonnée et fondée sur la solidarité entre toutes les nations et tous les peuples pour combattre les inégalités et construire un monde meilleur.

31. Le représentant du Paraguay, intervenant également au nom de l'Argentine, du Brésil, de l'État plurinational de Bolivie, du Chili, de la Colombie, du Costa Rica, de l'Équateur, du Honduras, du Mexique, du Panama, du Pérou et de l'Uruguay, a fait observer que la pandémie de COVID-19 avait aggravé les discriminations et les inégalités structurelles et systématiques qui existaient déjà à l'intérieur des pays et entre les pays. La crise avait montré la nécessité d'accorder davantage d'attention aux groupes en situation de vulnérabilité en adoptant une démarche holistique tenant compte de tous les droits de l'homme et d'une perspective de genre. Les solutions nationales devaient s'accompagner d'actions multilatérales dans le cadre de la solidarité et de la coopération internationales, en s'attachant aux populations les plus vulnérables et en mettant l'accent sur des questions comme le droit à l'eau potable et à l'assainissement, le droit à un logement décent et le droit à l'éducation, ou la fracture numérique. Pour que les groupes vulnérables soient visibles, le système de collecte de données devait tenir compte des droits de l'homme, et les organisations internationales devaient adapter leur soutien financier et leur assistance technique aux besoins de chaque région. Les politiques et mesures de relèvement devaient être guidées par le respect des obligations et des engagements en matière de droits de l'homme ainsi que par les objectifs de développement durable.

32. Le représentant de l'Azerbaïdjan, intervenant au nom du Mouvement des pays non alignés, s'est déclaré profondément préoccupé par les effets négatifs de la pandémie de COVID-19 sur la jouissance des droits de l'homme et a rappelé que les plus pauvres et ceux

qui se trouvaient dans les situations de vulnérabilité les plus grandes étaient les plus durement touchés. Face à la pandémie, le Mouvement a appelé à intensifier la coopération internationale et la solidarité en encourageant l'échange d'informations et l'accès à l'information, aux connaissances scientifiques et aux bonnes pratiques, et en favorisant des initiatives de recherche et de renforcement des capacités pour garantir un accès universel, équitable et abordable aux vaccins contre la COVID-19. Le Mouvement a salué les efforts des pays qui avaient donné des vaccins et a encouragé d'autres partages en faveur des pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire et des autres pays qui en avaient besoin. Il s'est dit préoccupé par les effets de plus en plus néfastes du changement climatique et a souligné la nécessité que les pays développés renforcent le financement de la lutte contre le changement climatique, transfèrent des technologies et fournissent un appui technique. Le Mouvement a appelé à adopter une réponse mondiale coordonnée et concertée, fondée sur l'unité, la coopération multilatérale, la solidarité et le respect des droits de l'homme.

33. L'Union européenne a considéré que la pandémie de COVID-19 était l'une des plus graves crises sanitaires de l'histoire récente et a constaté avec une profonde préoccupation que cette crise avait contribué à l'érosion de la démocratie et des droits de l'homme. Des personnes en situation de vulnérabilité et de marginalisation avaient été exclues des mesures de protection sanitaire et des programmes socioéconomiques. Le relèvement ne consistait pas seulement à préserver la santé publique ; les États avaient le devoir de considérer les conséquences de leurs politiques sur les droits de l'homme, notamment en s'attaquant aux causes profondes des inégalités, conformément aux lignes directrices énoncées par les mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme. Les produits et services médicaux de vaccination contre la COVID-19 devaient être accessibles à tous. En tant que premier financeur de la facilité COVAX, l'Union européenne allait mettre à disposition 700 millions de doses qui seraient distribuées d'ici au milieu de l'année 2022. Elle avait mobilisé 48 milliards d'euros pour promouvoir un relèvement inclusif, affectant notamment 563 millions d'euros à l'aide humanitaire. Les activités qu'elle avait entreprises avec ses partenaires dans le monde entier étaient également ciblées sur les déterminants fondamentaux de la santé. L'Union européenne était en outre un donateur majeur pour la promotion de la justice sociale et de la bonne gouvernance et était prête à contribuer à une approche fondée sur les droits de l'homme pour « reconstruire en mieux ».

34. La République bolivarienne du Venezuela soutenait fermement la résolution 46/13 du Conseil des droits de l'homme à l'origine de la réunion. La pandémie de COVID-19 avait compromis la réalisation et la jouissance des droits de l'homme, y compris le droit au développement, surtout pour les personnes les plus vulnérables. Le manque d'accès aux vaccins et aux médicaments avait menacé des millions de personnes dans les pays en développement, qui manquaient aussi des moyens financiers et techniques nécessaires pour faire face à la situation. De leur côté, les pays riches qui étaient parvenus à une couverture vaccinale complète commençaient déjà à lever les restrictions en vue du relèvement économique. La République bolivarienne du Venezuela a critiqué certains pays hégémoniques qui continuaient d'imposer unilatéralement des mesures coercitives aux peuples du Sud et a souligné que seule une coopération internationale sans condition permettrait de surmonter les défis posés par la pandémie. Une telle coopération devait être menée conformément aux buts et objectifs définis dans la Charte des Nations Unies, et dans le respect des principes de non-sélectivité, d'impartialité et d'objectivité.

35. La Sierra Leone s'est alignée sur la déclaration faite par le Groupe des États africains. La pandémie avait touché de façon disproportionnée les groupes de population marginalisés et vulnérables, comme les femmes, les enfants, les personnes handicapées, les personnes âgées, les réfugiés et les migrants, qui risquaient des taux d'infection et de mortalité plus élevés et qui étaient plus exposés aux violations des droits de l'homme. Les défauts systémiques et structurels des systèmes sanitaires et financiers mondiaux avaient exacerbé ces problèmes. Le représentant de la Sierra Leone a insisté sur la nécessité de placer ces groupes au centre des efforts de relèvement et a demandé que des mesures soient prises pour garantir un accès équitable, abordable et rapide aux vaccins contre la COVID-19 et aux autres services de santé. Il a souligné l'importance de la coopération internationale et du multilatéralisme, surtout pour aider les pays en développement à remédier efficacement aux problèmes causés par la pandémie en matière de droits de l'homme, et il a réaffirmé la détermination de son pays à protéger et promouvoir les droits de l'homme des personnes marginalisées et vulnérables.

36. Le représentant de la République islamique d'Iran a dit qu'au cours des deux dernières années, la pandémie de COVID-19 avait révélé les inégalités extrêmes qui existaient dans les pays et entre les pays et montré la nécessité de la solidarité et de la coopération internationales pour empêcher ces écarts de croître. Il était impératif d'identifier les obstacles qui s'opposaient à la coopération internationale. Les États avaient le devoir de coopérer pour assurer le développement, et la coopération technique faisait partie intégrante d'une coopération internationale efficace, complémentaire des efforts que déployaient les pays en développement pour réaliser le développement sous tous ses aspects. La coopération internationale était indispensable pour surmonter les difficultés rencontrées dans le monde dans la protection et la promotion des droits de l'homme pour tous, et était importante pour éliminer des obstacles comme l'imposition unilatérale de mesures coercitives et pour atténuer les effets négatifs de telles mesures. Il convenait de prendre des dispositions pour faciliter la coopération internationale dans ce domaine, éviter d'affaiblir la capacité des États à répondre efficacement aux problèmes rencontrés et s'abstenir de toute mesure susceptible d'empêcher les États de s'acquitter de leurs responsabilités.

37. La Libye a salué les efforts faits pour atténuer les effets de la pandémie de COVID-19 dans le monde. La pandémie avait mis en évidence des inégalités à tous les niveaux entre pays développés et pays en développement, dont témoignait l'énorme disparité dans l'accès aux vaccins et la distribution de vaccins. Ces inégalités entravaient les efforts entrepris par les pays pour se relever de la pandémie et surmonter leurs problèmes financiers et de développement. La Libye s'était efforcée de procurer des vaccins à toute sa population sans aucune discrimination, incluant toutes les catégories, y compris les personnes en situation irrégulière. Le représentant de la Libye a insisté sur la nécessité d'accroître les échanges entre pays développés et pays en développement pour diversifier la production de vaccins et garantir une distribution appropriée. Il a également souligné la nécessité de garantir l'accès de la population à des informations factuelles et de lutter contre les informations inexacts et trompeuses diffusées au sujet des vaccins. La Libye a exprimé son appui à l'action menée à cet égard par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

38. Le représentant de la Thaïlande a fait quatre remarques. Premièrement, les mesures publiques contraignantes adoptées pour enrayer la pandémie de COVID-19 devaient être utilisées d'une façon proportionnée et selon que de besoin, et ne pas avoir d'effet indésirable sur les droits des individus. Deuxièmement, il convenait de respecter le principe énoncé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, selon lequel personne ne devait être laissé pour compte. Il était crucial que les soins et services de santé essentiels soient disponibles et abordables, conformément au principe d'une couverture sanitaire universelle. Troisièmement, les mesures d'aide et de soutien socioéconomique liées à la pandémie devaient être conçues avec la participation et en association avec les différents groupes de population, en particulier les groupes défavorisés et en situation de vulnérabilité. L'assistance fournie devait être centrée sur l'individu, réactive et créative, et faire appel aux techniques disponibles. Le Gouvernement thaïlandais avait mis en œuvre dans le cadre d'une application de téléphonie mobile un système « moitié-moitié » qui prenait en charge la moitié des dépenses des consommateurs au titre des denrées alimentaires et produits essentiels, favorisait les dépenses intérieures et stimulait l'ensemble de l'économie. La Thaïlande a réaffirmé son intention de prendre une part plus active dans la coopération internationale à cet égard.

39. L'Argentine s'est associée à la déclaration faite par le Paraguay au nom du Groupe des pays latino-américains. La pandémie de COVID-19 avait acquis la dimension d'une crise humanitaire sans précédent qui avait affecté la santé des individus, les économies et le développement et qui avait eu des effets disproportionnés sur les pays en développement et les personnes en situation de vulnérabilité. Il était donc essentiel d'intensifier la coopération internationale en offrant des réponses multidimensionnelles, coordonnées, inclusives et innovantes à tous les niveaux, dans le plein respect des droits de l'homme, en particulier des droits des personnes en situation de vulnérabilité. Soulignant que les vaccins devaient être considérés comme des biens communs mondiaux, le représentant de l'Argentine a déclaré qu'il fallait garantir à tous les pays un accès équitable et universel aux vaccins et a invité les États et les autres parties prenantes à coopérer à cette fin. L'Argentine estimait qu'il était nécessaire de poursuivre et de renforcer les échanges d'informations, de connaissances et de

bonnes pratiques, en particulier pour aider les personnes en situation de vulnérabilité et les pays en développement, construire un avenir équitable et inclusif et réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

40. L'Australie s'est dite profondément préoccupée par les conséquences sanitaires, économiques et sociales de la pandémie de COVID-19, en particulier pour les individus en situation de vulnérabilité. L'Australie avait manifesté sa solidarité avec ses partenaires dans la région Indo-Pacifique dans la lutte contre la pandémie, en mettant l'accent sur ces groupes ; elle avait par exemple distribué 60 millions de doses de vaccin dans la région et aidé les pays en favorisant un accès équitable aux vaccins. Le représentant de l'Australie a invité les États à concevoir, mettre en œuvre et financer des programmes de relèvement après COVID-19 plus inclusifs et accessibles et a souligné la nécessité d'associer activement les personnes en situation de vulnérabilité à la prise des décisions aux niveaux communautaire, national et international. L'Australie continuait de refuser de lier l'assistance technique et le renforcement des capacités à des notions nationales comme l'idée d'une coopération mutuellement avantageuse, dont la signification n'avait pas été convenue au niveau multilatéral. L'Australie n'en était pas moins favorable aux actions individuelles et collectives visant à fournir une assistance technique et à renforcer les capacités, pointant l'interdépendance de tous les droits de l'homme.

41. Pendant la pandémie, le Gouvernement togolais avait pris plusieurs mesures déterminantes pour les personnes vulnérables. Il avait par exemple mis en place le programme *Novissi* (solidarité), qui permettait d'effectuer des virements monétaires sous forme électronique, et avait fourni une aide financière à 820 000 personnes pour un montant de 13,3 milliards de francs CFA (environ 20,2 millions d'euros). L'État avait en outre pris en charge les dépenses d'eau et d'électricité des personnes vulnérables et réduit les coûts de raccordement. Il avait absolument besoin du soutien de partenaires techniques et financiers, comme celui de la Banque mondiale, pour pouvoir accroître son assistance économique d'urgence aux populations vulnérables. Le Togo s'est félicité de l'occasion qui lui avait été donnée, dans le cadre de l'examen périodique universel de janvier 2022, de rendre compte des progrès qu'il avait accomplis et des difficultés qu'il avait surmontées dans le domaine de la protection et de la promotion des droits de l'homme.

42. Le représentant de la Tunisie a fait observer que la pandémie de COVID-19 avait eu des effets sur toutes les activités humaines et sur chaque personne, surtout sur les plus vulnérables. Dès le tout début de la pandémie, la Tunisie avait mis en garde contre ses répercussions et appelé les États à renforcer leur solidarité et leur coopération pour la combattre. Cet appel s'était concrétisé, dans le cadre d'une initiative conjointe avec la France, par la résolution 2532 (2020) du Conseil de sécurité, adoptée le 1^{er} juillet 2020. La Tunisie a réaffirmé qu'il importait d'œuvrer collectivement, de soutenir la coopération technique et d'élaborer des programmes de renforcement des capacités pour appuyer les efforts nationaux en faveur de la protection et de la promotion des droits de l'homme, seul moyen de riposter de façon efficace et équitable à la pandémie. La Tunisie s'est félicitée d'avoir été retenue par l'OMS parmi les six pays africains chargés de produire des vaccins contre la COVID, ce qui devait permettre de procurer suffisamment de vaccins au continent africain. Elle a souligné qu'il importait de continuer de soutenir financièrement les organismes des Nations Unies pour promouvoir et protéger les droits de l'homme.

43. Le Costa Rica a reconnu l'effort de mobilisation qu'exigeait la reconstruction du monde après la pandémie. La coopération internationale et le renforcement des capacités étaient les deux piliers de l'action devant permettre de remédier aux graves inégalités générées par la pandémie de COVID-19. Le représentant du Costa Rica a souligné que les droits des groupes vulnérables avaient été atteints d'une façon disproportionnée et qu'une approche multilatérale et plus inclusive devait être adoptée, dans l'esprit du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable, afin de ne laisser personne de côté. La reconnaissance du droit à un environnement propre, sain et durable était également un facteur moteur dans la promotion de la coopération. Chaque pays devait pouvoir disposer de ressources suffisantes pour faire face aux urgences sanitaires et aux crises socioéconomiques qui en découlaient ; il était par conséquent crucial d'assurer un accès équitable aux vaccins et au transfert de technologies dans le domaine de la santé. Le Costa Rica, avec l'OMS et 42 autres États, avait lancé l'initiative C-TAP (Groupement

d'accès aux technologies contre la COVID-19), exemple de coopération internationale visant à garantir à chacun dans le monde un accès équitable aux produits et services médicaux.

44. Le représentant du Viet Nam a fait observer que la coopération technique et le renforcement des capacités étaient essentiels pour permettre aux États d'être mieux à même d'honorer leurs obligations en matière de droits de l'homme en vue d'un relèvement inclusif après la pandémie, et a déclaré qu'il fallait procéder d'une manière constructive en tenant compte des besoins des États concernés. Au Viet Nam, les secteurs public et privé et les partenaires internationaux avaient mobilisé d'importants dispositifs de soutien social et financier pour les groupes vulnérables. Avec l'appui international, le Viet Nam avait pu vacciner 97 % de sa population adulte et avait été retenu par l'OMS pour faire partie des pays bénéficiaires de la technologie des vaccins à ARN messager. Le Viet Nam allait contribuer à fournir des vaccins aux niveaux régional et international. Il a appelé les autres États et parties prenantes à défendre le multilatéralisme, la solidarité et la coopération internationale sur la question des vaccins et autres produits et services médicaux, seul moyen selon lui de venir à bout de la pandémie et de faire en sorte que les groupes vulnérables puissent jouir de leurs droits de l'homme.

45. Le représentant de la Malaisie a fait observer que la promotion et la protection des droits de l'homme des groupes vulnérables était un aspect prioritaire de sa présence au Conseil des droits de l'homme. La Malaisie avait pris plusieurs initiatives pour améliorer la vie des groupes vulnérables, notamment en venant en aide financièrement aux personnes pouvant prétendre à une assistance. Le Gouvernement avait récemment approuvé une allocation de 24 millions de dollars au titre du budget 2022 pour financer différents programmes sociaux à l'intention des groupes vulnérables dans les domaines de l'éducation, de la création de revenus et de la santé mentale. La Malaisie a appelé tous les pays à coopérer et à redoubler d'efforts pour assurer une distribution équitable des vaccins et étendre la vaccination dans les pays qui en avaient besoin. Elle a souligné qu'il importait de privilégier un relèvement résilient et durable et s'est dite déterminée à participer plus activement à des programmes de renforcement des capacités mutuellement avantageux à cet égard.

46. La Géorgie a réitéré son soutien aux Ukrainiens eu égard aux opérations militaires russes qui se déroulaient en Ukraine et elle a appelé la Fédération de Russie à cesser immédiatement ces opérations, sachant que les responsabilités devaient être établies. Face à la persistance de la pandémie et à ses conséquences dévastatrices, le Gouvernement géorgien avait mis en œuvre un plan anticrise et d'autres mécanismes nationaux pertinents pour venir en aide aux plus vulnérables, avec notamment un dispositif d'information et des services d'assistance téléphonique accessibles aux personnes handicapées, ainsi qu'un programme de services de livraison de produits alimentaires et de soins à domicile pour les personnes âgées vivant seules, qui leur permettait de rester chez elles. La Géorgie regrettait de ne pas pouvoir, du fait de l'occupation par la Fédération de Russie des régions de l'Abkhazie et de Tskhinvali, protéger les droits de l'homme des personnes restées derrière la ligne d'occupation, où les violations du droit à la liberté de circulation et le refus des évacuations médicales d'urgence avaient aggravé la situation humanitaire, et elle a déploré la constante détérioration de la situation socioéconomique de ces personnes. La Géorgie avait ouvert, à côté de la ligne d'occupation, un hôpital polyvalent pour les habitants de la région de l'Abkhazie occupée par la Russie afin que les personnes souffrant de la COVID-19 puissent accéder sans entrave à des soins médicaux.

47. Le représentant de l'Algérie a fait observer que la pandémie de COVID-19 continuait de se propager et s'est dit préoccupé par ses répercussions sur la jouissance des droits de l'homme, avec notamment un appauvrissement croissant, le manque d'accès aux technologies et la discrimination raciale, surtout pour les groupes marginalisés et vulnérables. L'Algérie a exprimé sa préoccupation face aux inégalités marquant la distribution des vaccins entre pays développés et pays en développement, qui avaient empêché la communauté internationale de vaincre la pandémie dans un délai raisonnable et compromis les progrès enregistrés dans la réalisation des objectifs de développement durable. L'Algérie considérait qu'il était essentiel de fournir des vaccins et les technologies et techniques correspondantes et d'en garantir l'accès, dans des conditions justes et équitables.

48. Les Maldives se sont fait l'écho des préoccupations exprimées par le Conseil des droits de l'homme dans sa résolution 46/13 sur la manière dont la pandémie de COVID-19 perpétuait et exacerbait les inégalités existantes. Le Gouvernement des Maldives et les institutions du secteur social avaient pris plusieurs mesures pour atténuer les conséquences de la pandémie pour les personnes vulnérables et marginalisées. Les employeurs avaient reçu l'instruction d'accorder des congés payés spéciaux aux membres de leur personnel testés positifs à la COVID-19 ou cas suspects ; des hébergements temporaires avaient été mis à la disposition des victimes de violence familiale, sexuelle et sexiste ; plus de 500 travailleurs migrants avaient été réinstallés dans des centres d'hébergement mieux adaptés et avaient reçu des produits de première nécessité ; les personnes âgées souffrant de maladies chroniques avaient pu renouveler leur ordonnances en ligne et se faire livrer leurs médicaments ; et toutes les personnes qui étaient sans abri aux Maldives et ne pouvaient pas se procurer de la nourriture ou un logement pendant le confinement avaient bénéficié d'un hébergement temporaire et de tous les services essentiels. Les Maldives ont réaffirmé leur détermination à protéger les droits des groupes vulnérables, notamment des travailleurs migrants, de sorte que personne ne soit laissé pour compte.

49. Face à la pandémie de COVID-19, le Cambodge avait réagi en plaçant les droits de l'homme au cœur de ses préoccupations. Les femmes étaient en première ligne de la lutte contre la pandémie et de l'action de relèvement. Les interventions de protection sociale étaient axées sur les populations défavorisées et vulnérables, avec notamment des dispositifs d'aide en espèces pour les personnes démunies, un revenu mensuel de soutien pour les personnes travaillant dans le secteur du tourisme et dans les ateliers de confection à main d'œuvre principalement féminine, et des subventions en espèces pour les personnes touchées par la pandémie. Grâce à la coopération internationale, plus de 90 % de la population avait pu bénéficier de la campagne nationale de vaccination gratuite, bien au-delà de l'objectif fixé par l'OMS. Plus de 85 % des personnes âgées et des personnes handicapées avaient été intégralement vaccinées. En conséquence, le pays avait rouvert ses frontières et l'activité socioéconomique avait pleinement repris depuis novembre 2021. Le Cambodge avait en outre donné à plusieurs pays des millions de masques et de vaccins ainsi que d'autres produits médicaux. Pour « reconstruire en mieux », le Cambodge avait lancé un plan de relèvement économique post-COVID-19 pour la période 2021-2023 et mis en place un dispositif de protection sociale pour « répondre aux chocs ».

50. Selon l'Égypte, la pandémie de COVID-19 avait des conséquences multidimensionnelles et avait exacerbé les inégalités existantes. Les personnes travaillant dans les secteurs informels, en particulier, s'étaient enfoncées dans la précarité et avaient vu se détériorer la réalisation de leurs droits fondamentaux, surtout de leur droit à la santé. L'Égypte avait augmenté les allocations financières pour étendre la couverture sanitaire et affecté davantage de ressources au titre de l'amélioration de l'équipement des laboratoires et des établissements de santé. S'agissant de la vaccination, l'État était parvenu à toucher 70 % de la population, vaccinant en particulier les personnes âgées. L'Égypte continuait d'assumer ses responsabilités en matière humanitaire, venant en aide à d'autres pays dans le domaine de la santé avec, par exemple, l'initiative « 100 millions de personnes en meilleure santé » qu'elle menait en coopération avec l'OMS. La coopération était essentielle pour surmonter la pandémie.

51. Le représentant du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a reconnu que la pandémie de COVID-19 avait exacerbé des inégalités et des phénomènes de marginalisation qui étaient déjà là. La COVID-19 s'était répandue tout particulièrement dans des lieux comme les quartiers de migrants, les établissements informels, les camps de réfugiés et les communautés autochtones, qui étaient souvent les plus surpeuplés et privés de services. Les restrictions de déplacement dans les quartiers défavorisés, les expulsions et les démolitions avaient inévitablement affecté les plus vulnérables. Des logements décents et de bonnes installations d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène permettaient d'atténuer les effets de la COVID-19 et d'autres maladies infectieuses mais, avec la fin des mesures d'urgence, le rythme des expulsions allait reprendre. ONU-Habitat a déclaré que le monde ne devait pas renoncer aux efforts entrepris au cours des deux dernières années. Il s'est fait l'écho de l'appel du Secrétaire général en faveur d'un nouveau contrat social pour un logement décent et des services de base, et s'est engagé à faire de son mieux pour aider les États membres et les gouvernements, à tous les niveaux, à réaliser les objectifs de développement durable.

52. L'Ordre souverain de Malte a présenté son projet « Doctor to Doctor », réseau d'experts médicaux et de responsables de l'élaboration des politiques lancé en 2020 pour permettre au personnel médical, aux scientifiques et aux autorités sanitaires de différents pays confrontés à une même crise sanitaire inédite d'apprendre les uns des autres, de partager les dernières avancées médicales, de promouvoir des protocoles de traitement plus efficaces pour les malades de la COVID-19 et de discuter des stratégies de confinement. De nombreux spécialistes de la santé avaient confirmé que les informations partagées dans le cadre de cette initiative leur avaient été utiles, et ce projet était cité depuis comme un mécanisme de coopération exemplaire. L'Ordre Souverain de Malte était convaincu que la meilleure manière de surmonter un tel défi mondial était une réponse commune et transversale.

53. Le représentant de la Commission nationale des droits de l'homme de l'Inde a souligné que le monde se relevait de la troisième vague de la pandémie et il a montré, à l'aide de plusieurs exemples, les diverses manières dont la technologie était utilisée en Inde pour protéger les droits de l'homme des groupes vulnérables et marginalisés : virement direct des prestations sur les comptes bancaires et au moyen des téléphones mobiles, permettant à l'État de faire parvenir une aide financière aux nécessiteux ; India Stack, plateforme logicielle centralisée mise à la disposition d'autres pays pour la fourniture de services évolutifs et sécurisés ; application Aarogya Setu et portails Aadhar et E-sanjeevani, pour le suivi et les services médicaux liés à la COVID-19 ; plateforme électronique et ligne téléphonique spéciale de services juridiques ; portail e-Sharam, pour la protection sociale des travailleurs ; et système public de distribution de nourriture. La Commission avait publié 23 avis sur ces services, ciblant tout particulièrement les communautés marginalisées. L'Inde était déterminée à réaliser les objectifs de développement durable et était solidaire de la communauté internationale en vertu de la philosophie *Vasudeva Kutumbakam* selon laquelle le monde est une famille.

54. La Commission nationale indépendante des droits de l'homme du Burundi avait examiné de près les effets de la pandémie de COVID-19 sur les droits de l'homme et pris des mesures pour assurer la continuité de ses services, au bénéfice de toute la population. Mais certains groupes de personnes rencontraient encore des difficultés : les personnes handicapées, pour qui les centres de réadaptation avaient dû fermer faute d'équipement essentiel ; les personnes utilisant la langue des signes, qui ne pouvaient pas toujours obtenir des informations sur les mesures prises ; et les résidents des maisons de retraite, où les visites étaient limitées. La Commission avait réuni les instituts de statistique et les médias pour les sensibiliser au rôle qu'ils pouvaient jouer pendant la pandémie et avait accéléré un programme de rapatriement volontaire et un programme pour les demandeurs d'asile affectés par les mesures de restriction instaurées pendant la pandémie.

55. Le représentant de l'International Harm Reduction Association, prenant la parole également au nom d'Amnesty International, de l'Initiative mondiale pour les droits économiques, sociaux et culturels, du Réseau mondial des projets sur le travail du sexe, du Réseau juridique VIH et de Stop Sida, a déclaré que bon nombre des restrictions imposées par les autorités d'urgence pour enrayer la pandémie étaient inutiles ou disproportionnées et que les stratégies de lutte contre la pandémie manquaient de transparence et de responsabilité et n'associaient pas véritablement la communauté et la société civile. Les experts et les professionnels de santé avaient été mis sur la touche lors de la prise des décisions et les forces de l'ordre, voire l'armée, avaient occupé le devant de la scène. Cela s'était traduit par une pandémie de violations des droits de l'homme, en particulier pour les groupes vulnérables et marginalisés. L'Association était préoccupée par les négociations visant à l'élaboration d'un « traité sur les pandémies », constatant que les discussions en cours n'accordaient guère d'attention à la protection des droits de l'homme et à une contribution transparente et véritable de la société civile. Elle a souligné que le Conseil des droits de l'homme et ses membres avaient la responsabilité de veiller à ce que les droits de l'homme soient pris en compte dans les négociations et a demandé des précisions à cet égard.

56. L'Association internationale lesbienne et gay a fait une déclaration conjointe au nom également de la Federatie van Nederlandse Verenigingen tot Integratie Van Homoseksualiteit (COC Nederland) et de la Fédération suédoise pour les droits des lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres. L'Association a rappelé la déclaration qu'elle avait faite à la quarante-quatrième session du Conseil des droits de l'homme, en juin 2020, au nom de

187 organisations, appelant l'attention sur la situation des personnes LGBTI et de ceux qui défendaient leurs droits dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Elle a souligné que ces groupes avaient vu leurs droits particulièrement mis à mal, notamment leur droit à la santé et au bien-être, leur droit de ne pas être soumis à la discrimination et leur droit à l'espace civique. Elle s'est félicitée de l'organisation de la présente réunion et a salué le rapport de l'Expert indépendant chargé de la protection contre la violence et la discrimination liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre sur la pandémie de COVID-19⁴. Elle a rappelé des principes tels que l'égalité et la non-discrimination, la participation, l'autonomisation et la responsabilité, et des processus fondamentaux comme la reconnaissance de la diversité, la déconstruction des préjugés et la participation des organisations LGBTI à la prise des décisions, ainsi que l'avait noté l'Expert indépendant dans son rapport. Elle a également posé des questions au sujet de l'impact des mesures prises sur les droits de la population LGBTI et des moyens de suivi adoptés pour protéger ces droits.

57. Le représentant de la Fédération luthérienne mondiale a remercié la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme pour son rapport sur les incidences sur les droits de l'homme des lacunes dans l'accès rapide, équitable et universel à des vaccins contre la COVID-19 et leur distribution à un prix abordable et du creusement des inégalités entre les États⁵, rapport qui avait confirmé bien des constats qu'elle avait eu l'occasion de faire. La Fédération a souligné que la persistance de la pandémie s'expliquait par les inégalités mondiales dans l'accès aux vaccins et a rappelé que, sans un accès équitable et universel aux vaccins, les effets de la pandémie sur les droits de l'homme risquaient d'empirer, notamment en ce qui concernait le droit des filles à l'éducation, la protection des réfugiés et des personnes déplacées, la protection contre la violence sexiste et contre la pauvreté, et divers autres droits économiques, sociaux et culturels. La persistance de l'inégalité vaccinale faisait en outre obstacle au relèvement économique et à la réalisation des objectifs de développement durable. Elle a appelé toutes les parties prenantes à prendre des mesures pour garantir un accès équitable et universel aux vaccins.

58. Le représentant du Réseau international pour la prévention de la maltraitance des personnes âgées a fait observer que la pandémie de COVID-19 avait révélé et exacerbé la discrimination systématique dont faisaient quotidiennement l'objet les personnes âgées dans tous les pays. À cause de l'âgisme et de mesures arbitraires fondées sur l'âge, des personnes âgées se voyaient refuser des soins ou une hospitalisation et n'avaient pas le même accès que les autres à la vie politique, économique, sociale et familiale. Les personnes âgées vivant dans des communautés et des pays qui avaient mis en place des politiques en leur faveur s'en étaient mieux sorties. Elles étaient par exemple de plus en plus nombreuses à utiliser les technologies de l'information et de la communication, et les relations et la solidarité intergénérationnelles étaient bonnes. Constatant que les cadres juridiques internationaux existant n'avaient pas réussi à protéger les droits des personnes âgées dans le contexte de la pandémie, le Réseau a appelé à l'élaboration d'une convention des Nations Unies sur les droits des personnes âgées. Il a d'autre part sollicité l'avis des parties prenantes quant aux moyens de protéger et de promouvoir les droits des personnes âgées et de lutter contre l'âgisme.

59. Faute de temps, les représentants du Bangladesh, du Botswana, de la Chine, de Cuba, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de l'Indonésie, de l'Iraq, du Kenya, de l'Ouganda, de la République démocratique populaire lao et du Sénégal, ainsi que les représentants du Fonds des Nations Unies pour la population, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes) et des organisations non gouvernementales Fundación Abba Colombia, World Vision International, Réseau des ONG de la Chine pour les échanges internationaux, Association chinoise pour la compréhension internationale et Fondation de la Chine pour la réduction de la pauvreté, n'ont pu prononcer leurs déclarations⁶.

⁴ A/75/258.

⁵ A/HRC/49/35.

⁶ Ces déclarations peuvent être consultées à l'adresse <https://hrcmeetings.ohchr.org/HRCSessions/RegularSessions/49session/Pages/Panel-discussions.aspx>.

IV. Conclusions

60. La Représentante permanente de l'État plurinational de Bolivie, Maira Mariela Macdonal, a rappelé les effets disproportionnés de la pandémie de COVID-19 sur les pays en développement, en particulier sur les femmes, les enfants et les groupes vulnérables, aggravés par le manque d'accès aux vaccins et aux médicaments. Elle a fait observer que la crise avait exacerbé les souffrances de ceux qui connaissaient déjà des formes de violence dans le milieu familial, au travail et dans la vie économique.

61. M^{me} Macdonal a déclaré que le renforcement de la coopération internationale était essentiel et a insisté sur la nécessité de promouvoir des changements structurels, par exemple pour l'accès aux brevets sur les vaccins, le transfert de technologie et le renforcement des capacités. Elle a aussi souligné qu'il importait de retrouver les connaissances médicales traditionnelles des communautés autochtones et de compiler les expériences et les meilleures pratiques susceptibles de contribuer à une plus grande équité dans le monde, une fois intégrées dans l'élaboration d'un instrument contraignant sur la riposte aux pandémies, facilitée par l'OMS.

62. L'OMS avait indiqué que si la moitié de la population mondiale était vaccinée, la proportion n'était que de 9 % dans les pays à faible revenu. M^{me} Macdonal a souligné la nécessité d'une solidarité entre États pour une action transversale faisant appel à une approche fondée sur les droits de l'homme et centrée sur les populations vulnérables, notamment sur les paysans, les migrants, les peuples autochtones, les réfugiés, les femmes, les garçons et les filles, les personnes d'ascendance africaine, les personnes handicapées, les personnes LGBTI et les personnes âgées, entre autres groupes traditionnellement marginalisés.

63. La Représentante spéciale pour les droits de l'homme du Ministère des affaires étrangères de la Chine, M^{me} Li Xiaomei, a remercié les invités, les délégations et les autres participants pour leurs contributions au débat. Elle a jugé encourageantes les nombreuses réflexions échangées par les délégations sur la nécessité d'accorder une attention particulière aux groupes vulnérables. Elle a souligné les efforts déployés par la Chine dans ce domaine, faisant observer que, lors des deux « sessions » qui avaient lieu en ce moment en Chine, à savoir l'Assemblée nationale populaire et la Conférence consultative politique du peuple chinois, le Président Xi avait assisté à la discussion sur la manière d'aider les groupes vulnérables. D'après le rapport présenté par le Premier Ministre à l'Assemblée nationale populaire, le Gouvernement chinois entendait adopter une approche plus coordonnée du relèvement après la COVID-19.

64. La réunion était parvenue à réaliser ce que le Conseil des droits de l'homme avait en vue dans sa résolution, à savoir permettre l'échange d'informations sur les bonnes pratiques et avoir un dialogue constructif sur l'instauration d'une coopération mutuellement avantageuse et l'amélioration de la coopération technique et du renforcement des capacités. La Chine était prête à continuer de coopérer en ce sens. Pour finir, M^{me} Li a rappelé la tenue prochaine de la Journée internationale des femmes.

65. La Directrice adjointe du Département de la protection sociale de l'OIT, Valérie Schmitt, a repris à son compte les remarques faites par d'autres participants concernant les effets de la pandémie de COVID-19, qui avait accru la pauvreté et aggravé les inégalités, et sur l'importance de mettre en place de bons systèmes publics pour aider les personnes vulnérables. Elle a souligné que les systèmes de protection sociale universelle devaient couvrir toute la population et offrir un niveau de protection suffisant, qui dépendait des besoins différents des pays et des individus.

66. M^{me} Schmitt a souligné que les investissements dans la protection sociale étaient insuffisants et devaient être accrus. Pour parvenir à un socle de protection sociale de base, il manquait aux pays à faible revenu 70 milliards de dollars par an, ce qui représentait en moyenne 15,9 % de leur produit intérieur brut. Une plus grande solidarité au sein des pays et entre les pays était nécessaire pour atteindre cet objectif. Un appui technique et financier devait être fourni et l'aide au développement renforcée.

Il fallait accorder aux pays en développement davantage de ressources pour qu'ils puissent développer des systèmes de protection sociale qui soient fondés sur le droit et les normes internationales et soient socialement et économiquement durables.

67. De l'avis de M^{me} Schmitt, la mise en place d'une protection sociale universelle contribuerait au relèvement inclusif envisagé par le Secrétaire général. L'OIT s'employait par ailleurs à garantir des emplois décents et souhaitait des efforts conjoints dans ce domaine.

68. Soulignant que les vaccins devaient être considérés comme des biens publics, Peter Herrmann, membre de l'Académie européenne des sciences et des arts, a dit que l'espace public devait lui aussi devenir un bien public. Une nouvelle approche de la solidarité s'imposait – il ne s'agissait pas simplement de donner, il fallait aussi que les États et les entreprises adoptent un comportement responsable en ce qui concernait l'accès aux vaccins. Il importait d'associer les communautés, non seulement en les instruisant mais aussi en apprenant d'elles, à l'exemple de ce qui faisait avec les peuples autochtones. Dans certains pays dotés de systèmes médicaux très sophistiqués, les personnes sur le terrain pouvaient accomplir des choses que ces systèmes n'étaient pas capables de faire.
